Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Maire de LUSSAT,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération du 21/05/2007 relative à la détermination des ratios d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté en date du 14/12/2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :
Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme AUBERT Christelle	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Examen professionnel

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 :
Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à LUSSAT, le 15 octobre 2026

Le Maire,
Dominique DUCHÉ

MAIRIE DE LUSSAT 63 Puy-de-Dôme